

219C2825
FR0000044612-OP027-R04

19 décembre 2019

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

AFONE PARTICIPATIONS

(Euronext Paris)

Le 17 décembre 2019, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société AFONE PARTICIPATIONS, déposée par le Crédit Lyonnais, agissant pour le compte des sociétés FL Finance et Awys (les « co-initiateurs ») (cf. D&I 219C2794 du 17 décembre 2019).

La note d'information conjointe relative à cette opération (visa n°19-572 en date du 17 décembre 2019) a été diffusée et les autres informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **20 décembre 2019 au 9 janvier 2020** inclus. Par ailleurs, il est prévu que le retrait obligatoire intervienne le **13 janvier 2020** après la publication de l'avis de résultat et de mise en œuvre du retrait obligatoire par l'Autorité des marchés financiers.

Kepler Cheuvreux se portera acquéreur sur le marché, pour le compte des co-initiateurs, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par les co-initiateurs. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre publique de retrait et son calendrier détaillé.